Le livre blanc de l'agriculture du Massif central

Une **PAC**
JUSTE et **DURABLE**

Pour des **TERRITOIRES RURAUX VIVANTS** et **ATTRACTIFS**

Document de référence pour présenter la réflexion des responsables professionnels du Massif central pour une PAC renouvelée après 2020.

Sidam
COPAMAC

1

Pour une PAC qui facilite la revalorisation des prix payés aux producteurs tout en conservant les mêmes bénéfices pour les consommateurs

2

Pour une PAC qui veille à l'équilibre des filières et des territoires tout en se recentrant sur la reconnaissance des biens publics produits par le maintien de pratiques existantes

SOUTENIR *les prix*

Une sécurisation juridique donnant aux agriculteurs le pouvoir de négocier.

Primauté de la production agricole sur la politique de concurrence permettant le droit à la négociation collective des producteurs sur des prix et des volumes.

Sanction des abus de position dominante à l'aval.

Des outils de gestion des marchés et de prévention des risques pour gérer la volatilité.

Maintien des dispositifs d'achats et de stockages publics.

Aides à la régulation de la production et à la planification collective des volumes.

Réserve de crise pluriannuelle.

Interdiction de commercialiser des produits agricoles ayant fait usage d'intrants non autorisés par la réglementation UE ou ne respectant pas les exigences de traçabilité de l'UE.

Des outils de valorisation des produits permettant la création de valeur ajoutée.

Mesures d'accompagnement à la segmentation et à la promotion des produits.

Politique offensive à l'export pour des produits qui répondent aux demandes des acteurs en termes de sécurité sanitaire et de qualités organoleptiques.

COMPENSER *les écarts et* RECONNAÎTRE *l'existant*

Une compensation économique des handicaps naturels pour les surfaces fourragères.

Revalorisation des montants unitaires de l'ICHN.

Gestion nationale de l'aide et des critères d'éligibilité.

Maintien des majorations pour les systèmes ovins et porcins.

Un soutien fort aux filières d'élevage pour enrayer la décapitalisation.

Maintien des aides couplées.

Critères nationaux d'orientation de la production.

Soutien au maintien de la production porcine en montagne.

Une reconnaissance des services écosystémiques rendus par l'élevage à l'herbe.

Soutien public aux systèmes d'exploitation dont les pratiques mises en œuvre sont reconnues pour les services rendus et leurs contributions pour le climat et l'environnement.

Un filet de sécurité qui assure une activité agricole sur tous les territoires.

Harmonisation des aides de base à l'échelle nationale.

Reconnaissance des surfaces pastorales.

GARANTIR *la sécurité des exploitations*

Une palette d'outils en fonction de l'aléa, de la production et de la stratégie d'exploitation.

Mobilisation des fonds du 2nd pilier à hauteur de 70% de cofinancement européen pour les fonds de mutualisation avec une réassurance de l'État.

Une sécurisation mutualisée des systèmes face aux aléas.

Aléas Sanitaires : Renforcement du FMSE (Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale).

Aléas Climatiques : Création du FMC pour les surfaces fourragères (Fonds national agricole de Mutualisation Climatique).

INSTALLER *et* INVESTIR

Un statut professionnel pour établir le registre national des actifs agricoles.

L'agriculteur professionnel est une personne physique, en âge légal d'exercer, cotisante à la MSA, avec une formation initiale ou continue diplômante en agriculture. Il ne prétend à aucun droit à la retraite de quelque régime que ce soit. En sa qualité de responsable, il décide, dirige et travaille sur son exploitation agricole dont il détient, seul ou avec ses associés exploitants, la majorité du capital hors foncier.

Des aides spécifiques à l'installation et au renouvellement des générations.

Un accompagnement des investissements.

Modernisation des outils de production.

Soutien au déploiement des énergies renouvelables.

Adaptation au changement climatique et développement de la ressource en eau.

Des aides à la recherche et à l'innovation.

En lien avec les marchés, les attentes du citoyen et les nouveaux modes de consommation.

3

Pour une PAC qui accompagne les agriculteurs vers des systèmes plus résilients en favorisant les dynamiques collectives autour de fonds de mutualisation climatiques et sanitaires

4

Pour une PAC qui protège le modèle d'exploitation familiale, favorise l'attractivité du métier et accompagne les investissements et l'innovation

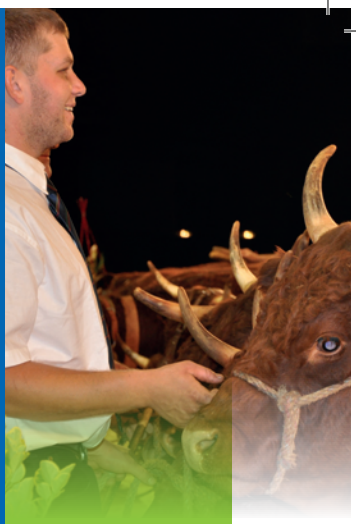

Structuration de nos positions vis-à-vis de la proposition législative de la Commission européenne pour la PAC post 2020

Statut de l'actif

Éligibilité des aides publiques - *Définition du statut professionnel au sein d'un registre national*

1er pilier

Filet de sécurité - *Harmonisation des paiements de base*
Agriculture familiale - *Paiement redistributif*
Services rendus - *Eco-scheme sur le maintien des pratiques*
Frein à la décapitalisation du cheptel - *Aides couplées*
Installation - *Paiement JA*

2e pilier

Compensation des handicaps - *ICHN*
Sécurisation mutualisée face aux aléas - *FMSE / FMC*
Investissement - *Modernisation / énergies renouvelables / adaptation au changement climatique*
Renouvellement des générations - *DJA / parrainage*
R&D innovation

OCM

Sécurisation juridique - *Droit de la concurrence*
Gestion des marchés - *Intervention publique et aides à la régulation, respect des normes européennes pour les produits importés*
Gestion des crises - *Réserve pluriannuelle*
Valorisation des produits - *Segmentation, promotion, politique offensive à l'export*

Structures professionnelles au service de l'Agriculture du Massif central
Chambres d'Agriculture et Syndicats JA et FNSEA des départements du Massif central

Sidam COPAMAC

COPAMAC - COnférence des Présidents Agricoles du MAssif Central
SIDAM - Service Inter Départemental pour l'Animation du Massif central
9 allée Pierre de Fermat - 63170 AUBIÈRE
04 73 28 78 33 - sidam@aura.chambagri.fr
www.sidam-massifcentral.fr
@CopamacSidam

Imprimerie CHAMBRIAL CAVANAT - 63360 Billom
IMPRIM'VERT